HSBC Asset Management

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS - EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

ISIN : FR0000982449 Action : AC

Compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS. Le compartiment est géré par HSBC Global Asset Management (France), agréé en France sous le n° GP 99026 et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : www.assetmanagement.hsbc.fr Appelez le 01 58 13 07 07 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de production du document d'informations clés : 1 janvier 2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Cette SICAV est Organisme de Placement Collectif à Valeurs Mobilières (OPCVM) relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

Durée :

Le compartiment est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

Objectifs

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- L'objectif de gestion du compartiment, de classification AMF « actions internationales », est de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans des actions émises par des entreprises européennes, ayant des activités qui contribuent aux solutions climatiques. Les entreprises du portefeuille sont sélectionnées pour leurs bonnes pratiques environnementales, sociales, de gouvernance et leur qualité financière.
- Ce compartiment a un objectif d'investissement durable (Article 9 du règlement (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR)).
- Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, le compartiment peut être comparé à l'indice MSCI Europe IMI GDP weigthed Net Return.
- Le compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé pour évaluer la performance. Il n'y a pas de contrainte relative à l'indicateur utilisé lors de la construction du portefeuille.
- Le taux d'analyse extra-financière de 90% minimum est appliqué à l'actif éligible du compartiment.
- Le portefeuille est déterminé en application d'un processus de sélection des titres reposant sur des critères extra-financiers et financiers.
  - critères extra-financiers : la première étape du processus est la détermination de l'univers ISR. L'univers ISR est obtenu suite à la réduction de l'univers d'investissement de départ, en appliquant tout d'abord des exclusions au regard de critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E.S.G) définies par le référentiel du label Greenfin, les politiques relatives à l'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux indices de référence « accord de Paris » conformément aux orientations de l'ESMA sur la dénomination des fonds.

  Les exclusions sont détaillées dans l'annexe SFDR du règlement du Compartiment.
  Ensuite, à partir de l'univers ISR la deuxième étape consiste à définir l'univers de titres éligibles.
  Le compartiment investit principalement (au moins 80%) dans des actions de toutes capitalisations émises par des entreprises européennes, ayant des activités qui contribuent aux solutions climatiques. L'activité des entreprises est analysée afin d'identifier celles qui appartiennent aux thèmes durables tels que les énergies renouvelables, l'économie circulaire… Les valeurs sont ensuite classées sur la base de leur intensité verte.
  Les entreprises identifiées sont toutes étudiées et sélectionnées :
  - sur la base de leur intensité certes,
  - selon des critères E.S.G (notation et classement des entreprises en quartile au sein de chaque secteur dans l'objectif de sélectionner des titres bien notés du point de vue E.S.G),
  - et des indicateurs de durabilité adaptés aux spécificités du compartiment.
  La sélection des titres est effectuée au sein de l'univers thématique, complété de l'univers de diversification.
  Les critères E.S.G. pris en compte dans les décisions d'investissement sont à titre d'exemple : le changement climatique et la transition énergétique (E), les pratiques sociales du travail (S), la gouvernance et la corruption (G).
  La liste exhaustive des fournisseurs externes de données ESG est disponible dans la rubrique Information ESG du compartiment sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr.
  - Critères financiers : Cette étape consiste à analyser les titres au sein de l'univers filtré selon une analyse financière fondamentale. Les décisions d'investissement sont basées sur l'analyse des fondamentaux et des valorisations.
- Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public, accessible sur le site internet de la Société de Gestion.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- Ce compartiment a adhéré au Code de Transparence AFG/FIR/Eurosif pour les OPC ISR ouverts au public. Ce Code de Transparence est accessible sur le site internet de la Société de Gestion.
- Le compartiment a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres.
- Le compartiment est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif en actions de sociétés des pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de toutes tailles de capitalisation. L'exposition maximale du compartiment à ces marchés est de 100%.
- Le compartiment est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).
- Le compartiment n'utilise pas d'instruments dérivés.
- Le compartiment n'utilise pas d'instruments intégrant des dérivés mais le portefeuille pourra détenir des bons de souscription émis par un titre détenu en portefeuille.
- Le compartiment ne peut pas effectuer d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres .
- Le compartiment est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA).
- Les sommes distribuables de l'action AC sont intégralement capitalisées.
- Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- Les modalités de souscriptions et de rachats sont détaillées dans le prospectus de la SICAV.

Investisseurs de détail visés

Ce compartiment est à destination de tous types d'investisseurs de détail voulant se constituer une épargne.
La durée minimale de placement recommandée est de 5 ans.
Le capital n'est pas garanti pour les investisseurs et ces derniers doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le compartiment.
Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.
Les documents d'information de la SICAV, et de ses différentes catégories d'actions (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.
Ce document décrit les caractéristiques du compartiment de la SICAV HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS , le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble des compartiments de la SICAV.
Les actifs du compartiment ne répondent que des dettes, engagements et obligations et ne bénéficient que des créances qui concernent le compartiment.
La possibilité d'échange d'actions entre les compartiments n'est pas revue par la SICAV.
La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible — **Risque le plus élevé**

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Se référer au prospectus pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans **Investissement de 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 1 810	EUR 1 930
	Rendement annuel moyen	-81,86 %	-28,01 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 300	EUR 8 140
	Rendement annuel moyen	-26,97 %	-4,03 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 280	EUR 11 300
	Rendement annuel moyen	2,82 %	2,48 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 15 270	EUR 17 010
	Rendement annuel moyen	52,68 %	11,20 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou à votre distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre novembre 2014 et novembre 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre août 2016 et août 2021.

Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le compartiment est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion. Les actifs du compartiment gérés par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du compartiment, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire. Par conséquent, ni la défaillance de la société de gestion ni celle du dépositaire ne vous fera perdre votre investissement. En cas de défaillance de la société de gestion, la banque dépositaire a la possibilité de liquider le compartiment en redistribuant le produit de la vente ou de confier la gestion de ce dernier à une autre société de gestion. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du compartiment est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du compartiment. Le compartiment n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Coûts totaux	477 EUR	1 421 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,8 %	2,5 % chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,94% avant déduction des coûts et de 2,48% après cette déduction.
Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.
Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	3,00% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année*		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation du montant attendu sur un an à compter du 01 janvier 2025.	163 EUR
Coûts de transaction	0,14 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	15 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce compartiment doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos actions sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le compartiment avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le compartiment ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie ou par email à hsbc.client.services-am@hsbc.fr. Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Global Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Global Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur :http://www.amf-france.org/. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet www.assetmanagement.hsbc.fr

Autres informations pertinentes

***Remarque : Ces chiffres reposent sur des données de coûts de transaction directs et/ou indirects actuellement incomplètes, susceptibles d'être révisées. Une mise à jour sera réalisée lorsque les informations nécessaires seront disponibles. Ces données incomplètes n'ont pas d'impact sur le calcul de la valeur liquidative et du rendement de l'OPC.**

Les calculs des scénarios de performance passés du compartiment et les informations relatives aux performance passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet www.assetmanagement.hsbc.fr - rubrique Nos Fonds .

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de Swing Pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur ce compartiment (Cf. prospectus - mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Fiscalité : L'action AC est une action de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de la SICAV.

En particulier, le compartiment est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA) et à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1 ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1er janvier 2018.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Le compartiment n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.